Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260914-D_2026_147-DE

# EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUESTEMBERT
## Séance du Lundi 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi 14 septembre à 19h30, le Conseil municipal de Questembert, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages de la Ville de Questembert.

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 29 |
| Nombre de conseillers municipaux présents | 25 |
| Nombre de conseillers municipaux absents représentés | 04 |
| Nombre de conseillers municipaux absents | 00 |
| Nombre de votants | 29 |

Date d'envoi des convocations : Mardi 8 septembre 2026

---

**Étaient présents :** Mesdames et Messieurs Boris LEMAIRE, Valérie JEHANNO, Maxime PICARD, Delphine JEANNIN, Alain LOUIS, Sylvaine TEXIER, Jean-Pierre LE MÉTAYER, Albane DIEU, Pierre-Alexandre PABOEUF, Emmanuel LE CLAINCHE, Alain GUENEGO, Marie HAMEL – FAURE, Evelyne LE NORMAND, Nicolas FIÉVET, Rachel GUIHARD, Anthony LECOINTRE, Hélène BERTRAND-KOUIDER, Laurent GUÉRISSE, Anne LE BODO, Sylvie LE BIDEL, Jennyfer PRADET, Élise PIGNARD, Kévin MENANT, Dominique BARDET, Frédéric CARRÉ.

---

**Procurations :**
M. Patrick ROGER-DALBERT à M. Pierre-Alexandre PABOEUF
M. Vincent THEBAULT à Mme Evelyne LE NORMAND
Mme Gisèle QUIRIN à M. Kevin MENANT
Mme Maryse GÉRARD à M. Dominique BARDET

**Secrétaire de séance** : M. Pierre-Alexandre PABOEUF

**Délibérations publiées le :** Mercredi 16 septembre 2026

## 2026- 147 APPROBATION DU REGLEMENT DU GUIDE MUNICIPAL DES ASSOCIATIONS ET ADOPTION DES CRITERES DE REFERENCEMENT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Considérant que la commune souhaite mettre à la disposition des habitants un Guide municipal des associations destiné à présenter les structures associatives proposant des activités régulières au bénéfice de la population ;

Considérant que ce guide constitue un outil d'information du public et non un droit reconnu aux associations d'y figurer ;

Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 056-215601840-20260914-D_2026_147-DE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer des critères objectifs de référencement afin d'assurer la cohérence de ce support d'information et l'égalité de traitement des associations ;

Après délibération, le conseil municipal à 24 voix POUR et 5 CONTRE :

- Valide la création d'un Guide municipal des associations destiné à informer les habitants sur les activités associatives proposées sur le territoire communal ;
- Définit que ce Guide recense les associations répondant aux critères fixés par le règlement annexé à la présente délibération ;
- Charge le maire de procéder au référencement des associations conformément au règlement annexé.

*Annexe 3 : règlement du guide municipal des associations*

**Monsieur le Maire,**
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

**Pour copie certifiée conforme,**
**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,**
**Au registre sont les signatures**
**Fait à Questembert, le 16 septembre 2026.**

**Le secrétaire de séance**
**Pierre-Alexandre PABOEUF**

**Le Maire,**
**Boris LEMAIRE**